

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 65MCF1171 (4398) – profil : Biologie du développement, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Jean-René HUYNH, Directeur de recherche (Président)

Bertrand BLONDEAU, Maître de conférences

Clémence CARRON, Maître de conférences

Sonia KARABINA, Professeur des universités

Membres externes

Michel COHEN-TANNOUDJI, Directeur de recherche

Anne GABORY, Chargée de recherche

Antoine GUICHET, Directeur de recherche

Morgane LOCKER, Maître de conférences

Jamileh MOVASSAT, Professeur des universités

Céline VALLOT, Chargée de recherche

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Et par délégation
Le Vice-Président Relations Professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT